

# Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

à l'intention des familles,  
des proches et des organismes  
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de



2024-03760

Le présent document constitue  
une version dénominalisée du  
rapport (sans le nom du défunt).  
Celui-ci peut être obtenu dans  
sa version originale, incluant le  
nom du défunt, sur demande  
adressée au Bureau du coroner.

Me Nathalie Lefebvre

<b>BUREAU DU CORONER</b>	
2024-05-18 Date de l'avis	2024-03760 N° de dossier
<b>IDENTITÉ</b>	
██████ Prénom à la naissance	██████ Nom à la naissance
25 ans Âge	Féminin Sexe
Montréal Municipalité de résidence	Québec Province
	Canada Pays
<b>DÉCÈS</b>	
2024-05-18 Date du décès	Vaudreuil-Dorion Municipalité du décès
Voie publique Lieu du décès	

### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Mme ██████ a été identifiée par les policiers, à l'aide de pièces d'identité comportant des photographies, sur les lieux de son décès.

### CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Un rapport de la Sûreté du Québec de la MRC Vaudreuil-Soulanges est indique que, le 18 mai 2024, vers 9 h 5, les agents ont répondu à un appel au sujet d'un accident de la route survenue sur la route de Lotbinière, à Vaudreuil-Dorion.

Arrivés sur les lieux vers 9 h 15, les policiers ont vu deux véhicules lourdement endommagés desquels beaucoup de fumée émane. Les pompiers sont à l'œuvre. Le véhicule Hyundai Kona rouge est dans le fossé côté est de la route. La conductrice, Mme ██████ est prisonnière de l'habitacle et les pompiers tentent de l'en extirper. Ils finissent par la sortir par la porte du passager avant. Les techniciens ambulanciers paramédics débutent aussitôt les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire, car Mme ██████ est inanimée. Ils la transportent à l'Hôpital du Suroît. Malheureusement, elle ne reprend pas conscience.

À proximité, il y a un Ford Mach E gris, également impliqué. Son conducteur a subi de graves blessures, mais sa vie n'est pas en danger.

Le décès a été constaté à 11 h 10 par l'un des urgentologues.

### EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Un examen externe a été fait le 18 mai 2024 à l'Hôpital du Suroît. Il a mis en évidence la présence de multiples fractures, ecchymoses et abrasions conséquentes d'un polytraumatisme secondaire à une collision routière.

Des analyses toxicologiques ont été pratiquées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. Aucun alcool n'a été détecté, ni aucune drogue usuelle ou d'abus.

## **ANALYSE**

Selon des informations tirées du rapport d'enquête policière, un témoin qui circulait à bord de son véhicule sur la route de Lotbinière en direction sud a vu le Hyundai Kona rouge surgir derrière elle et la suivre de près pour ensuite la dépasser pour se retrouver entre elle et un véhicule lourd. Tous circulaient à environ 90 km/h. Le Hyundai Kona a tenté un dépassement à trois ou quatre reprises dans la voie inverse, mais il y avait des véhicules qui arrivaient à contresens. Près de la courbe où les événements se sont produits, le Hyundai Kona s'est engagé dans la voie inverse pour dépasser le véhicule lourd, juste avant une courbe prononcée. Le Ford Mach E arrivait droit devant. Il a tenté d'éviter l'impact en déviant vers sa droite, mais la collision a eu lieu, face à face.

Le conducteur du camion de transport et le conducteur du Ford Mach E ont relaté la même version des faits.

Un résident de la route de Lotbinière a transmis aux policiers des images vidéo prises à 9 h 3, sur lesquelles on voit le Hyundai Kona entreprendre son dépassement du camion de transport, à une vitesse plus rapide que ce dernier. La caméra n'a pas capté la collision.

Un spécialiste en enquête collision s'est déplacé sur les lieux pour faire la reconstitution de l'accident et prendre des photographies.

### FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

La collision est survenue dans une courbe, vers la gauche. La route y est à double sens, une voie par direction, séparée par une ligne double continue jaune. La chaussée est en asphalte et en bon état. Il s'agit d'une zone rurale résidentielle. Le côté est de la route est bordé par un fossé d'environ six mètres de largeur qui mène à un cours d'eau. Il y a des arbres des deux côtés, masquant la vue des véhicules venant en sens inverse. La limite de vitesse permise est de 90 km/h.

### MÉTÉO

Au moment des faits, il fait environ 20° Celsius. Le ciel est clair, le vent est modéré, la visibilité est bonne et la chaussée est sèche.

### POINT D'IMPACT

Le point d'impact n'est pas visible sur la chaussée et il n'y a pas de trace de freinage ou de dérapage.

Les deux conducteurs étaient les seuls occupants de leur véhicule respectif. Ils portaient tous deux leur ceinture de sécurité.

Les deux véhicules étaient équipés de pneus réglementaires et en bon état.

### OBSERVATIONS

La vitesse exacte des véhicules impliqués avant l'impact est inconnue. Cependant, selon les témoignages recueillis ainsi que le visionnement de la vidéo du résident et l'examen de la

scène, les enquêteurs ont pu conclure que les deux véhicules impliqués circulaient à une vitesse s'approchant de la limite permise. La vitesse n'est donc pas en cause.

Quant à Mme [REDACTED] un proche a déclaré que cette dernière était étudiante et qu'elle allait obtenir son diplôme dans quelques mois. Elle avait un emploi virtuel, sortait peu et ne consommait ni alcool, ni drogue, ni médicaments. Au moment de l'accident, elle se rendait visiter un proche.

Ainsi, tel qu'il appert du rapport d'analyses toxicologiques, l'alcool n'est pas en cause. Le reconstitutionniste et les enquêteurs attribuent l'accident au fait que Mme [REDACTED] a fait un dépassement illégal en franchissant une double ligne jaune dans une courbe prononcée.

Il est clair ici que le décès de Mme [REDACTED] était évitable.

Afin de modifier des comportements fautifs en cause dans les d'accidents routiers, la stratégie d'intervention préconisée, en termes d'efficacité, repose sur une approche intégrée soit en combinant la sensibilisation, la législation et le contrôle policier. Chaque élément de cette approche est important, mais peu efficace s'il est utilisé seul selon la littérature. Un bon exemple d'opération qui conjugue les trois éléments de ce modèle d'intervention est le cas des opérations nationales concertées communément appelé les ONC. Ce type d'opération est utilisé pour contrer différents problèmes liés aux comportements des conducteurs, par exemple, la vitesse excessive, le non-port de la ceinture de sécurité, la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues. Les ONC sont des actions concertées qui consistent à des opérations policières dans le but d'intercepter les conducteurs ayant des comportements fautifs. Cette opération est jumelée à un volet médiatique afin de faire connaître les opérations policières et de rendre compte à la population du nombre d'arrestations qui en ont découlé. Les ONC visent ainsi à augmenter le risque d'être arrêté et à modifier un comportement dans une population.

Dans ce contexte et pour une meilleure protection de la vie humaine, il y a lieu de formuler une recommandation.

Un retour sur les circonstances du décès a été fait auprès de l'Association des directeurs de police du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec m'a permis de discuter préalablement de ma recommandation.

## **CONCLUSION**

Mme [REDACTED] [REDACTED] est décédée d'un polytraumatisme contondant secondaire à une collision routière.

Il s'agit d'un décès accidentel.

## RECOMMANDATION

Je recommande à la **l'Association des directeurs de police du Québec conjointement avec la Société de l'assurance automobile du Québec** de :

[R-1] Augmenter la réalisation des opérations nationales concertées (ONC) visant l'application de la législation auprès des conducteurs de véhicules à moteur au regard de la conduite dangereuse liée au non-respect des règles du Code de la sécurité routière.

---

Je soussignée, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Candiac, ce 23 septembre 2024.



Me Nathalie Lefebvre, coroner